



**ÉNERGIE
PARTAGÉE**

Quelles structures juridiques pour quel
financement des projets citoyens d'énergie
renouvelable

11 octobre 2017 Paris



Au programme de la journée



● **Matin 10h-12h45**

Les bonnes questions à se poser

Pourquoi créer une structure juridique

Présentation des particularités de la SAS

Présentation des particularités de la SCIC

● **Après-midi 14h-17h**

Synthèse des apports essentiels

Elaboration des statuts : Travail en groupe



Les préalables indispensables



**ÉNERGIE
PARTAGÉE**

La définition du besoin

PARTICIPER A QUOI ?

Participation financière

Participation à la gouvernance

FINANCEMENT
INDIRECT DE
DES FONDS
PROPRES
D'UN PROJET

FINANCEMENT
DIRECT DE LA
DETTE D'UN
PROJET

IMPLICATION DANS UNE SOCIETE
LOCALE

**PARTICIPER A
QUEL MOMENT ?**

**PARTICIPER
AVEC QUI ?**

**PARTICIPER
COMMENT ?**

**PARTICIPER
DANS QUEL
BUT ?**

**PARTICIPER AVEC QUELS
DROITS ?**

**PARTICIPER AVEC
QUELLES REGLES ?**

Participer...à quoi?

Participation financière

↳ Prise de titres financiers en vue d'une rémunération à moyen ou long terme

Titres financiers seuls

Pas de société locale

Participation à la gouvernance

↳ Droit de vote, responsabilités, partage du risque
↳ Participation aux décisions, au choix des projets
↳ Prise de titres financiers avec une rémunération à moyen ou long terme

Présence citoyenne / publique

Contrôle citoyen / public

Maîtrise citoyenne / publique

Portage par une société locale (SAS, SCIC..)

Assemblée Générale des Actionnaires

Conseil d'Administration de la société

Influe sur le montage même du projet et notamment le choix de créer ou non une société locale

Participer dans quel but?

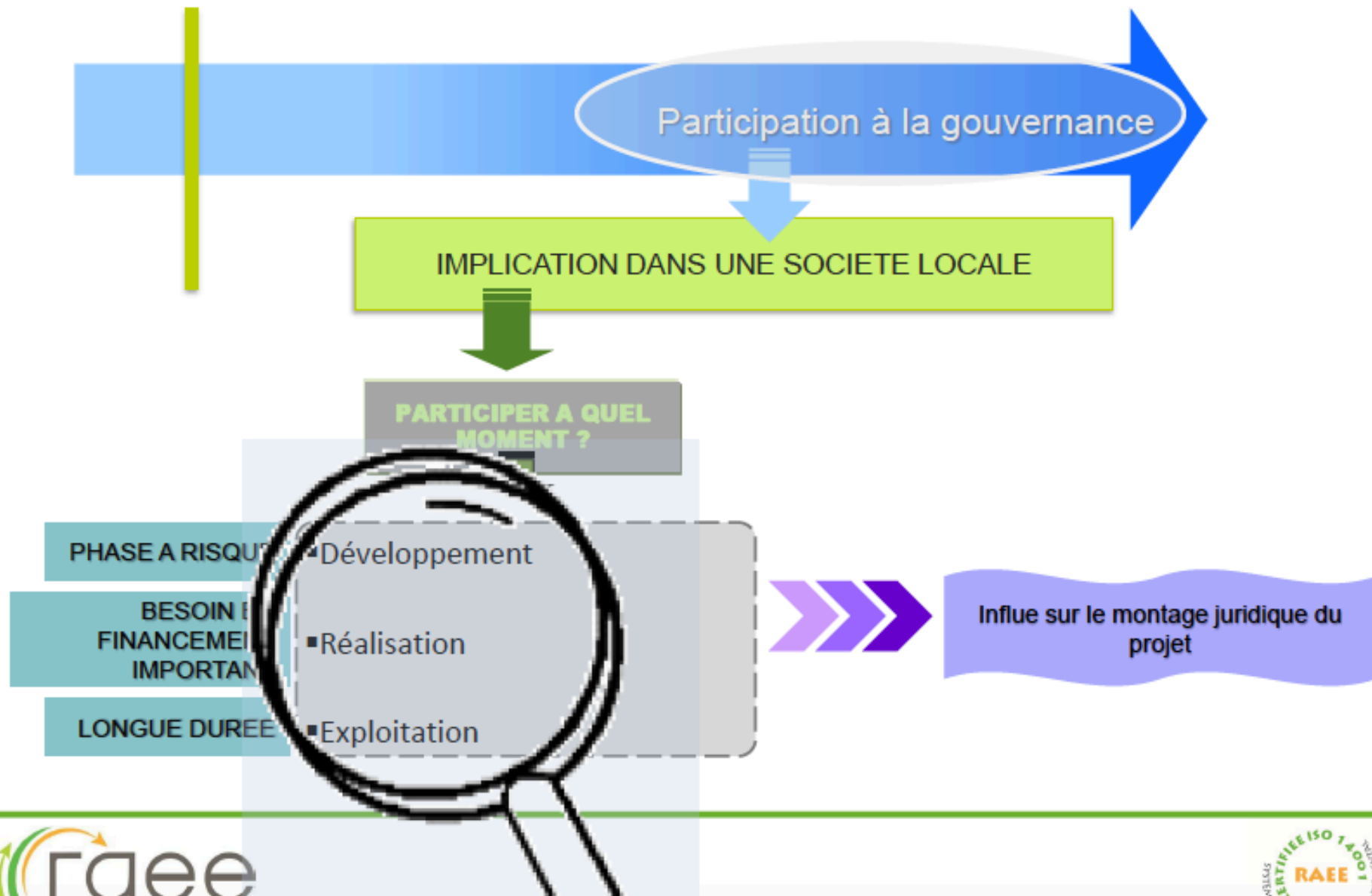


- Valeurs, principes fondateurs, Motivations
- Démarche territoriale ?
- Un ou plusieurs projets ?
- Intérêt collectif prioritaire ou non ? Intérêt général ?
- Rapport au capital?



Influe sur le choix du type de société et sur la définition de l'objet social dans les statuts de la société

Participer à quel moment?



Participer...avec qui? Comment?

Participation à la gouvernance

IMPLICATION DANS UNE SOCIETE LOCALE

PARTICIPER AVEC QUI ?

- Citoyens (périmètre ?)
- Collectivités
- Entreprises locales
- Développeur
- Clubs Cigales
- Fonds d'investissement

Impacte le choix du type de société

PME locales mais aussi SEM locales

Fond citoyen (Energie Partagée) ou régional (exemple : OSER)

PARTICIPER COMMENT ?

- Président
- Administrateurs (organe de gestion)
- Actionnaires (Assemblée générale)

Définition de collèges

Pactes d'actionnaires

Influe sur le choix du type de société et sur la définition de la gouvernance dans les statuts

Influe sur les conditions d'administration de la société

Participer a combien en capital? en droits de vote?

Participation à la gouvernance

IMPLICATION DANS UNE SOCIETE LOCALE

exemple des
centrales
villageoises

- Règles coopératives : 1 homme = 1 voix
- Règles proportionnelles : 1 action = 1 voix
- Autres règles

Pour tous les actionnaires, et notamment les citoyens et les collectivités, quelle représentation prévoit-on ? dans l'assemblée générale ? dans l'organe de gestion ?

Présence

↳ *Minorité absolue*

Contrôle

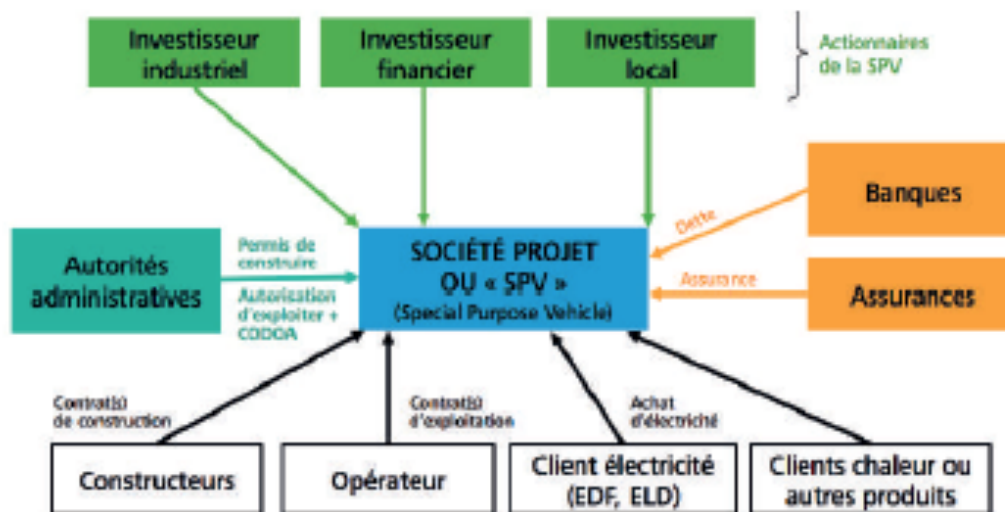
↳ *Minorité de blocage*

Maîtrise

↳ *Droits de vote majoritaires*

Influe sur la définition de la
gouvernance dans les statuts
de la société

Le concept de SPV



Les acteurs impliqués dans un projet d'énergie renouvelable

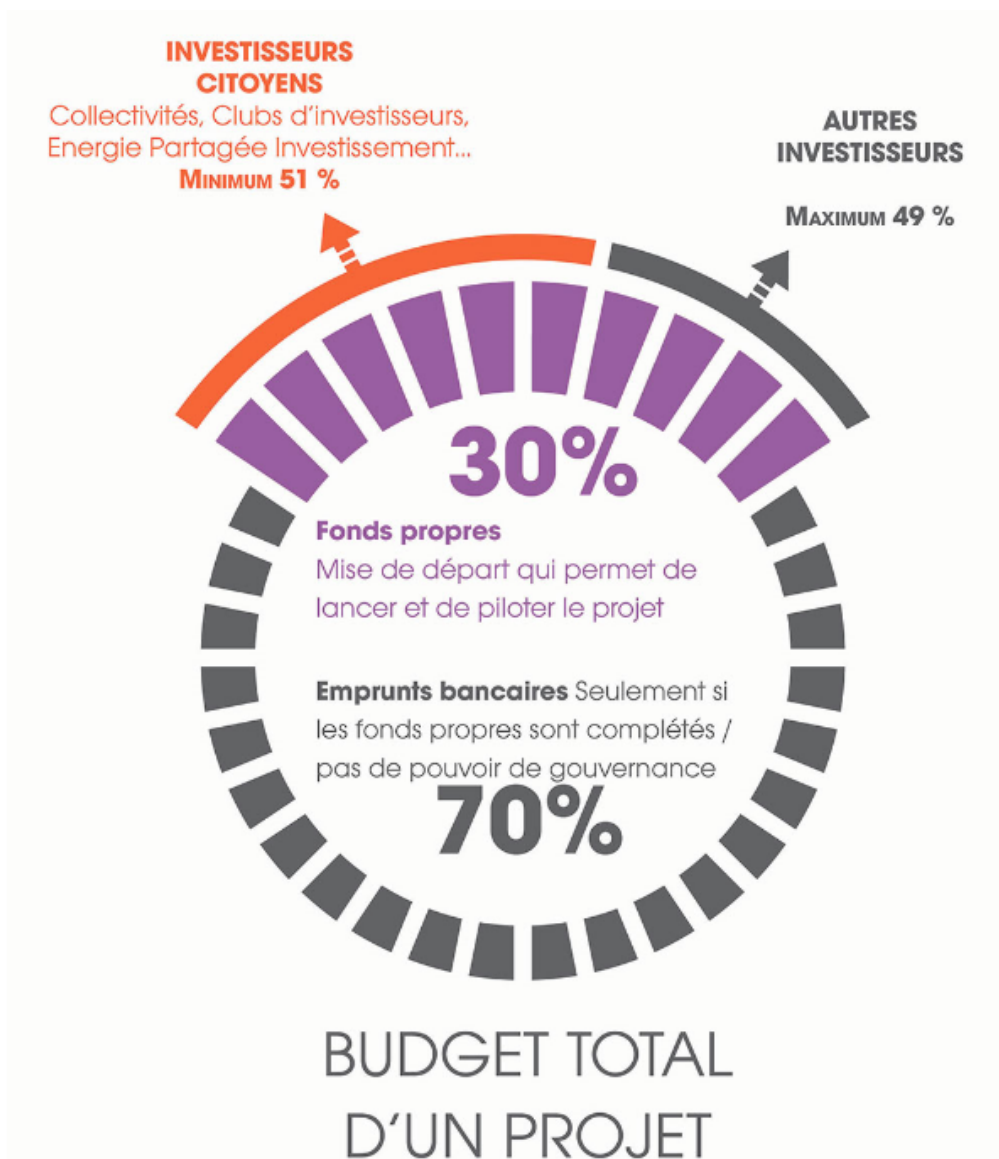
Caisse des Dépôts et Consignations

Cadre juridique



- **Compétences des collectivités en matière de production d'énergies renouvelables**
- **Art L.2224-32 CGCT** : Une commune ou un établissement public de coopération (établissement public de coopération intercommunale (EPCI), syndicat de communes, syndicat mixte) peut « *aménager, exploiter, faire aménager et faire exploiter* » des installations produisant de l'électricité utilisant des énergies renouvelables (centrale hydroélectrique, panneaux photovoltaïques, parc éolien, réseaux de chaleur alimentés par des installations de récupération d'énergie, etc.).
- Compétence étendue aux départements, régions et aux établissements publics par le Grenelle de l'environnement et la loi de Transition énergétique.
- **Art. L. 2224-38 CGCT**: Les communes sont compétentes en matière de création et d'exploitation d'un réseau public de chaleur ou de froid. Cette activité constitue un service public industriel et commercial, géré selon les modalités définies à la section 1 du présent chapitre. Cette compétence peut être transférée par la commune à un établissement public dont elle fait partie.

Le financement d'un projet Enr...



Panorama de l'investissement local dans les Enr



- *Les **projets industriels ou privés** menés par une société privée dotée des capitaux nécessaires*

La société privée peut lancer une participation financière de la population (par ex. en phase construction ou exploitation)

- *Les **projets mixtes ou territoriaux** portés par une collectivité associée à des capitaux privés (ex : SEM)*
- *Les **projets citoyens** portés par un groupe d'agriculteurs, de particuliers ou une collectivité locale (les citoyens et la collectivité ont la maîtrise du projet, avec le soutien éventuel des professionnels de l'éolien)*

Les projets participatifs favorisés dans la loi TE



- Les collectivités peuvent participer directement aux SAS projets EnR. Article 109.
- Plus besoin de passer par une EPL ou une SCIC
- Plus de vigilance sur ce cadre moins encadré
- Les SA et SC EnR peuvent proposer une part aux habitants et aux collectivités (dérogation aux offres publiques). Décret de l'article 111.
- Les projets participatifs sont valorisés dans les appels d'offres. Ordonnance du 3 Août 2016 en cours de ratification.

Avant / après la loi TECV

Participation des collectivités

	Avant la loi TECV	Après la loi TECV
Participation des collectivités dans les projets		
Participation des collectivités au capital des SA et SAS produisant des ENR sur leur territoire	Impossible	Possible
Prise d'obligations dans des sociétés commerciales produisant des ENR	Impossible	A confirmer
Participation à une offre de prêt sur une plateforme de crowdfunding	Impossible	Impossible
Souscription de minibons sur une plateforme de crowdfunding	Impossible	A confirmer

Avant / après la loi TECV

	Avant la loi TECV	Après la loi TECV
Participation des citoyens dans les projets		
Participation des citoyens sous forme d'actions ou d'obligations dans les SCIC/SA ou SEM	Possible sans visa AMF dans le cas d'un placement privé ou d'un régime d'exemption (volume de l'offre limité) En-dehors : règles de l'OPTF (→ quasi impossible)	Possible sans visa AMF dans les régimes d'exemption du décret du 30/09/2016
Participation des citoyens sous forme d'actions ou d'obligations dans les SARL, SAS, SCIC/SAS ou SCIC/SARL	Possible sans visa AMF dans le cas d'un placement privé En-dehors : impossible	Possible sans visa AMF dans les régimes d'exemption du décret du 30/09/2016

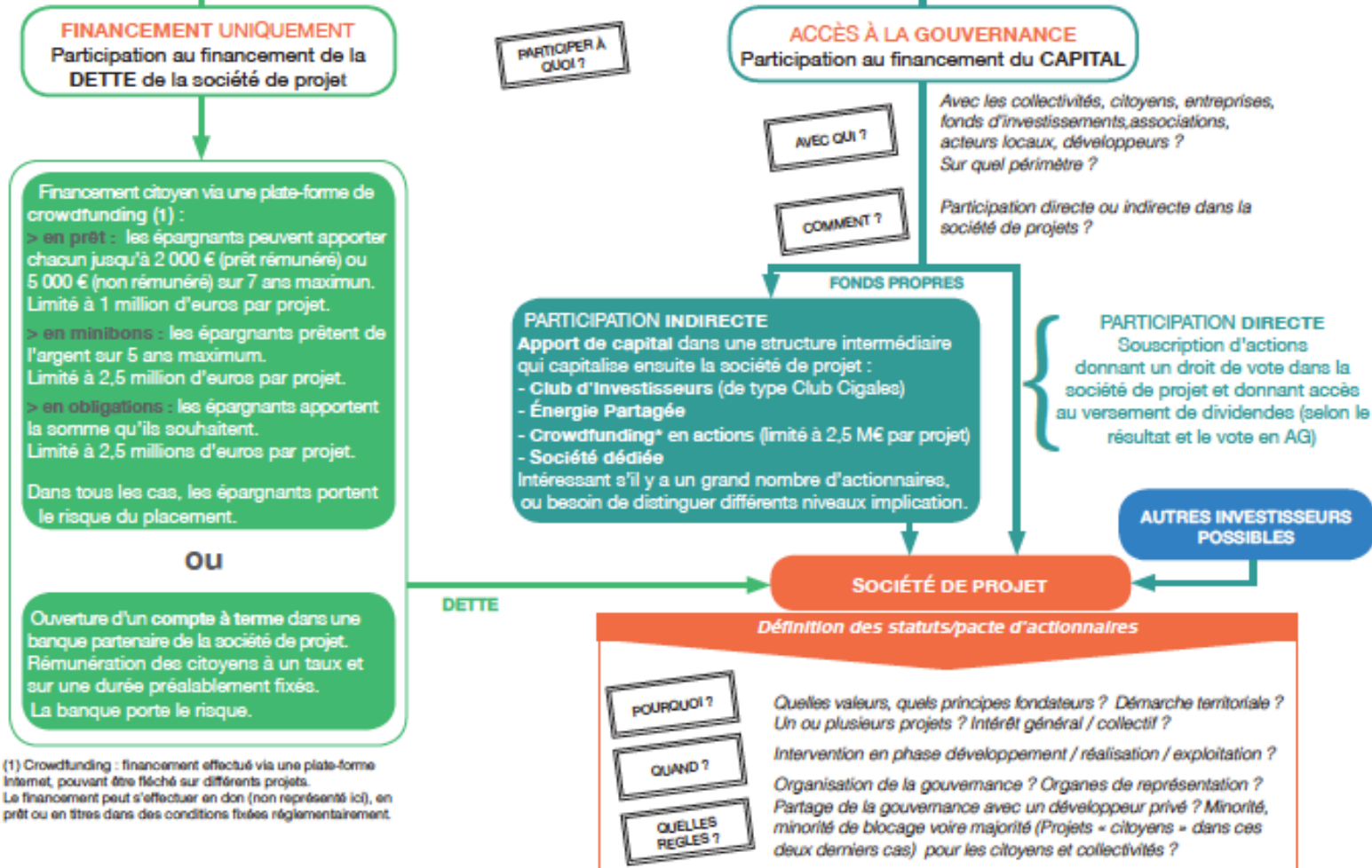
Les bonnes questions à se poser au démarrage d'un projet citoyen



- Quelle est la taille du projet? Le besoin en capital? La complexité technique et administrative? Est-ce en cohérence avec le potentiel d'investissement local?
- L'objectif est-il de permettre aux investisseurs (citoyens, entreprises, collectivités...) de participer seulement au financement d'un projet ou bien s'agit-il aussi de leur permettre une participation dans les décisions liées au projet (partage de la gouvernance) ? Quelles sont les valeurs fondatrices du projet?
- Si gouvernance, qui participe? Quelle place souhaite-t-on donner (et à qui?) dans l'orientation du projet?
- Qui a des attentes en matière de rentabilité financière chez les actionnaires/sociétaires pressentis?
- Comment le projet est-il au service de l'intérêt du territoire? Est-ce un projet unique d'Enr ou le début d'une longue série? Une partie des bénéfices sera-t-elle dépensée pour du projet commun?
- Où est la MDE dans le projet?
- Y'a-t-il des relais/ambassadeurs locaux potentiels (associations, collectivités, réseaux...)
- Qui porte les risques du projet? Sont-ils les mieux à mêmes de les maîtriser?

COMMENT GUIDER SES CHOIX DE MONTAGE PARTICIPATIF ?

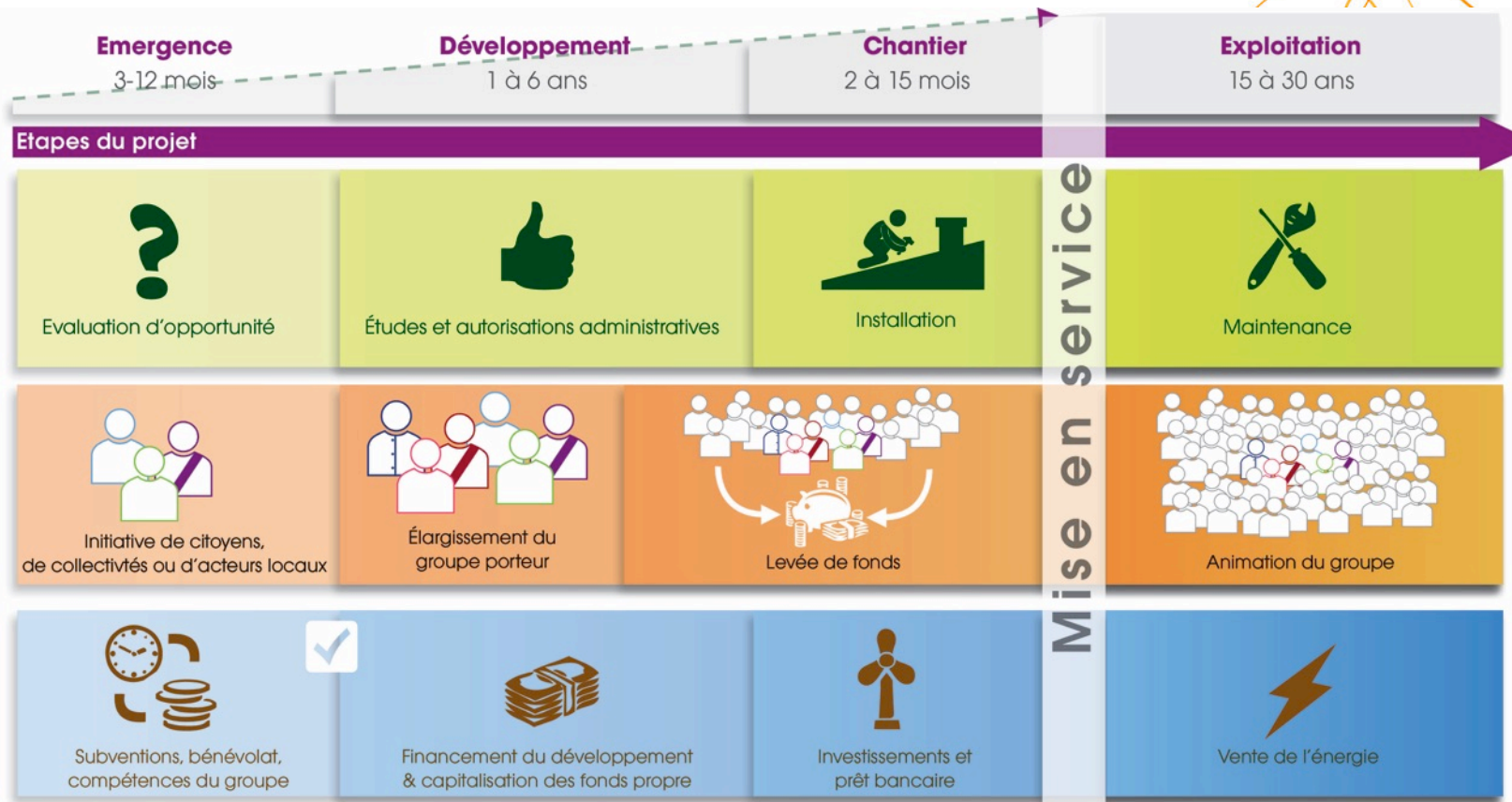
L'objectif est-il de permettre aux investisseurs (citoyens, entreprises, collectivités...) de participer seulement au financement d'un projet ou bien s'agit-il aussi de leur permettre une participation dans les décisions liées au projet (partage de la gouvernance) ?



(1) Crowdfunding : financement effectué via une plate-forme Internet, pouvant être fléché sur différents projets. Le financement peut s'effectuer en don (non représenté ici), en prêt ou en titres dans des conditions fixées réglementairement.

Source

Déroulement d'un projet citoyen d'énergie



Mise en service

DÉVELOPPEMENT TECHNIQUE

PARTICIPATION CITOYENNE

MODÈLE ÉCONOMIQUE



En quoi le financement et le montage juridique d'une société de projet d'EnR sont-ils spécifiques ? Focus sur les projets citoyens, dynamique de mobilisation et présentation d'EP



Cartographie des acteurs à impliquer

Quels acteurs locaux mobiliser ? Que peuvent-ils apporter ?



Rejoindre le groupe



Relais de diffusion



Toitures Foncier



Aide financière



Investissement



Crédibilisation



Retour d'expérience

Familles et amis des membres du groupe moteur et partenaires proches.



Famille et proches



Médias

Presse quotidienne régionale, correspondants de médias nationaux (presse, TV, radio), presse spécialisée ESS, énergie, environnement, sites web et blogs d'Infos locales.

Acteurs de l'énergie citoyenne



Réseau régional d'accompagnement de projet, autres porteurs de projet, association Énergie Partagée, Énergie Partagée Investissement, coopératives Enercoop régionales.

Propriétaires de foncier et toiture



Propriétaires et riverains des Installations.

- Réseau des associations environnementales
- Initiatives d'alternative financières
- Education à l'environnement, éducation populaire.
- Acteurs de la démocratie locale
- Associations politiques
- Réseau des entreprises responsables
- Structures agro-écologique :
- Magasins bio et alternatifs.
- Mouvement coopératif



Réseaux locaux de transition

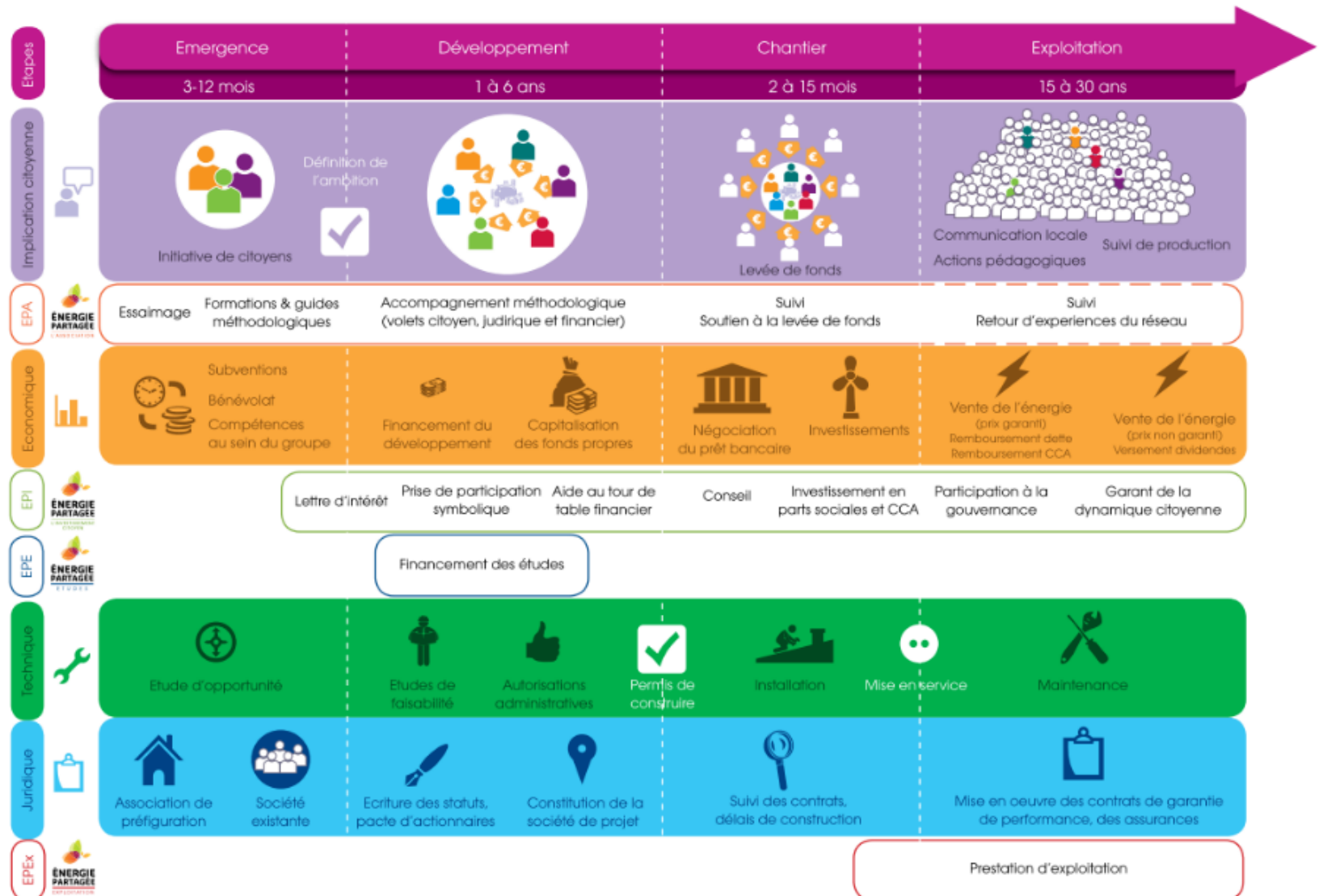
Collectivités & établissements publics



Régions, département, EPCI, Etablissement publics locaux, syndicats d'électricité, administrations...

1. Vie d'un projet ENR

Interventions des structures Energie Partagée



Les compétences nécessaires dans un groupe porteur

Compétences collectives

- Leadership
- Organisation/efficacité collective
- Démocratie/coopération
- Suivi des prestataires
- Suivi de chantier
- Convivialité
- Partager de valeurs
- pédagogie

Compétences individuelles

- Communication
- Juridique
- Administratif
- Technique
- Animation
- Représentation
- Financement
- Négociation

Implication bénévole et/ou de la collectivité



- Exemple d'une petite grappe de toiture pv : 1400h bénévolat sur 2 ans pour un groupe de 10 personnes = 1 ETP
- Rôle essentiel des « fondateurs »
- Importance de la reconnaissance par les collectivités, ne serait-ce que symbolique
- Montée en compétences systématique des citoyens qui fait souvent partie du projet (éducation populaire)
- Des personnes déjà compétentes de part leur métier → compétences diversifiées
- Des professionnels de l'énergie qui veulent donner plus de sens à leur compétence

Les bons réflexes dans le cas de projets de grande envergure

- **Maîtrise foncière publique**
- **Se rassembler en intercommunalité**
- **Transparence et concertation en amont menée par la collectivité avec un garant ou un tiers indépendant**
- **Mettre en concurrence les développeurs**

Énergie Partagée



**ÉNERGIE
PARTAGÉE**

ENSEMBLE,
pour une énergie
citoyenne !



**ÉNERGIE
PARTAGÉE**

Création d'Énergie Partagée en 2010



L'idée d'Énergie Partagée

REAPPROPRIATION LOCALE DE L'ENERGIE

Favoriser la multiplication de **projets** locaux d'énergies renouvelables et de maîtrise de l'énergie, **maîtrisés et financés par les citoyens**



Charte Énergie Partagée



Ancrage local

La maîtrise du projet reste aux mains des habitants et des acteurs du territoire.



Gouvernance ouverte

Toutes les décisions au sein de la société de projet sont prises de façon démocratique et transparente.



Exigence écologique

Le projet s'inscrit durablement dans une logique de respect de la planète et de réduction des consommations d'énergie.



Démarche non spéculative

Les bénéfices réalisés restent au sein de la société et servent à rémunérer durablement les investisseurs du projet.

Deux missions



**Projets citoyens
d'énergies renouvelables
et d'économie d'énergie**



Mission #1

Appuyer et conseiller
les porteurs de projets

Mission #2

Financer grâce à la
finance solidaire



Une équipe dédiée aux projets citoyens

Olivier Berland
Anim. Île de France



Sylvain Guineberteau
Anim. Centre



Florence Martin
Dir. admin / fin



Erwan Boumard
Directeur général



Marc Mossalgue
Communication



Animation & accompagnement

Direction & Gestion

Communication



Arno Foulon
Anim. PACA



Justine Peullemeulle
Anim. nationale



Fabienne Balland
Resp. Admin. et fin

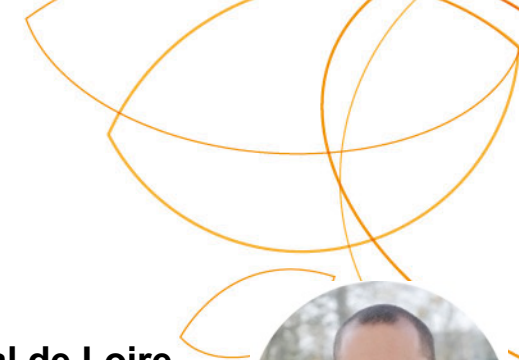


Jean-Éric Paraïso
Juriste Doct. CIFRE



Julien Wegner
Web & réseaux sociaux

9 réseaux régionaux constitués



Pays-de-la-Loire
*Energies en Pays de
Vilaine*
Claire Legrand



Bretagne
*Energies en
Pays de Vilaine*
Marianne Billard



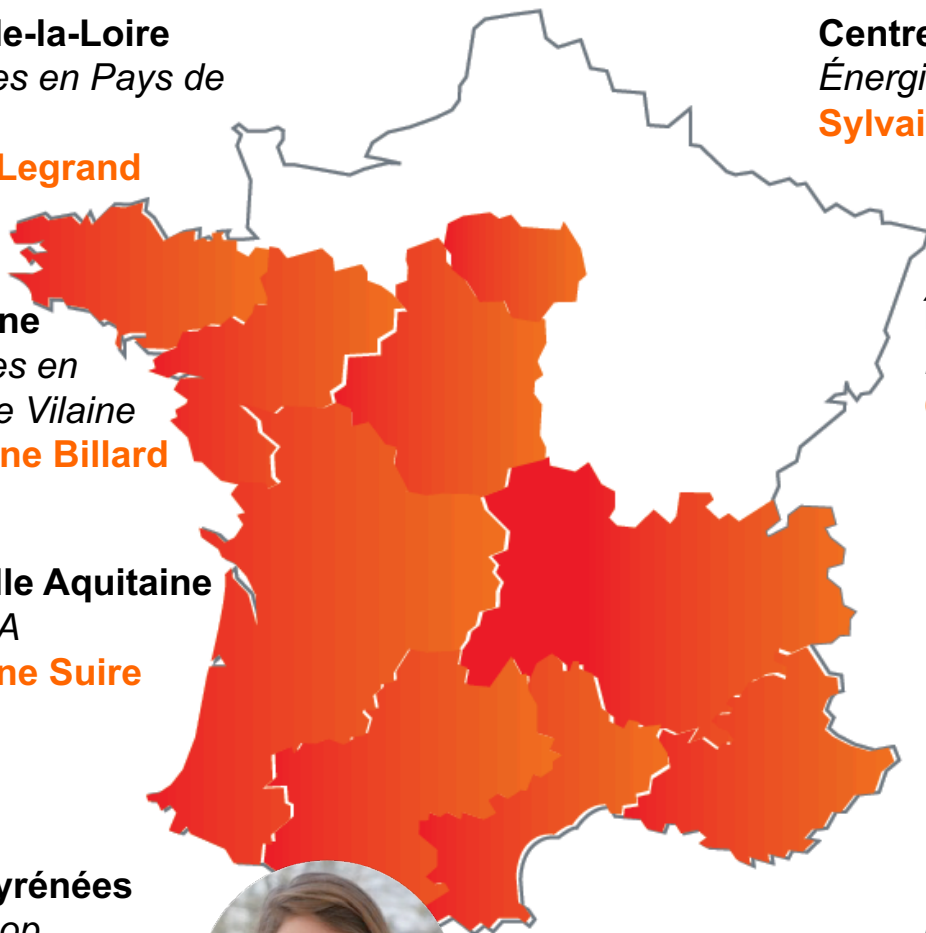
Nouvelle Aquitaine
CIRENA
Charlène Suire



Midi-Pyrénées
Enercoop
Johann Vacandare



Languedoc-Roussillon
EC'LR
Alenka Doulain



Centre Val de Loire
Énergie Partagée
Sylvain Guineberteau



Île-de-France
Énergie Partagée
Olivier Berland



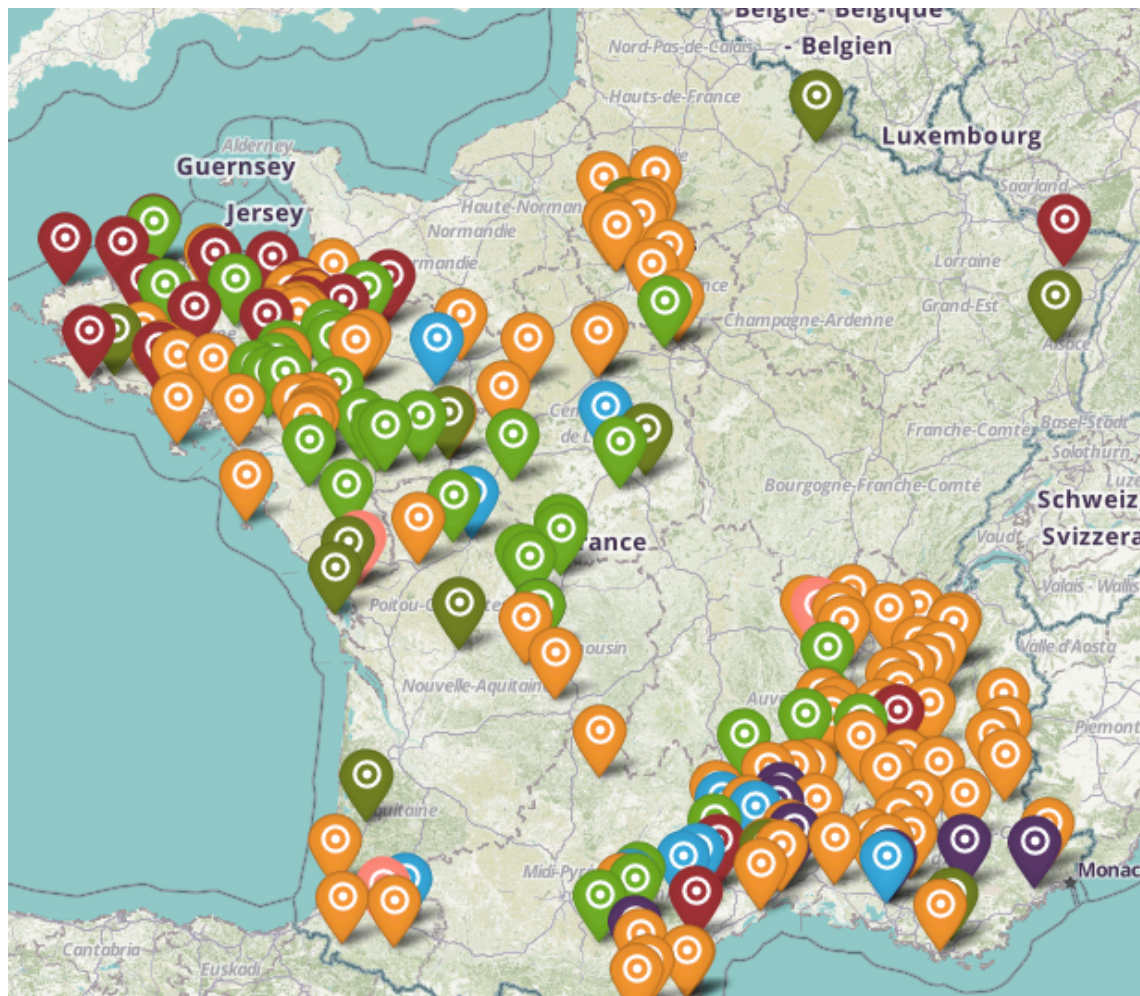
Rhône-Alpes
ECRA
Noémie Poize



PACA
Énergie Partagée
Arno Foulon



Les projets citoyens, de l'émergence à l'exploitation



Énergie Partagée Investissement



Création
2009



1^{er} outil financier citoyen
de la transition énergétique



12 millions €
collectés parmi



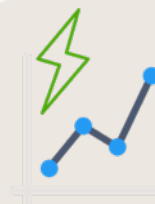
4 500 actionnaires ...qui votent en AG



10 millions € investis
ou engagés dans...



...31 installations
Solaires, hydroélectrique
éolienne, biomasse.

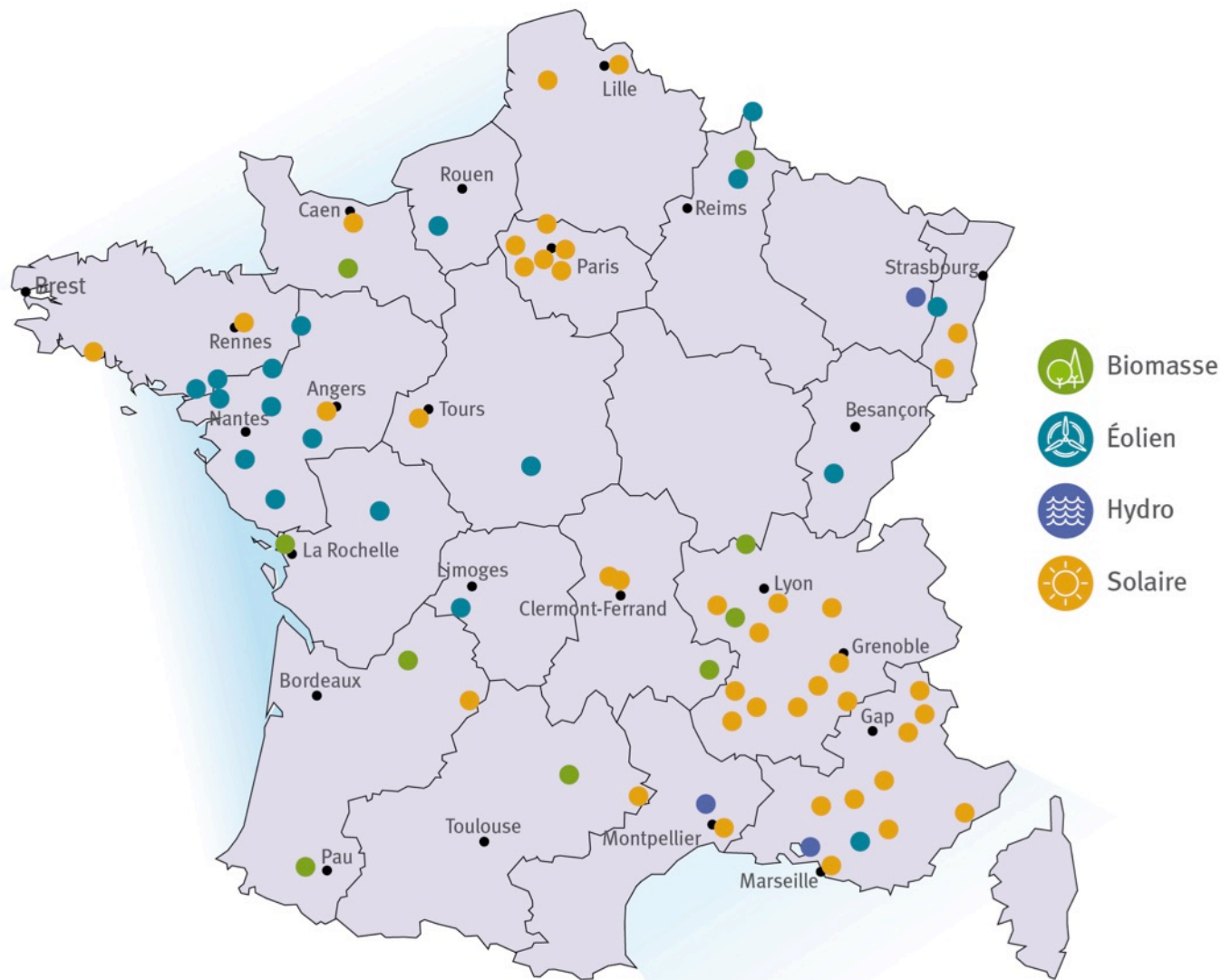


78 000 MWh d'énergie
verte produite par an



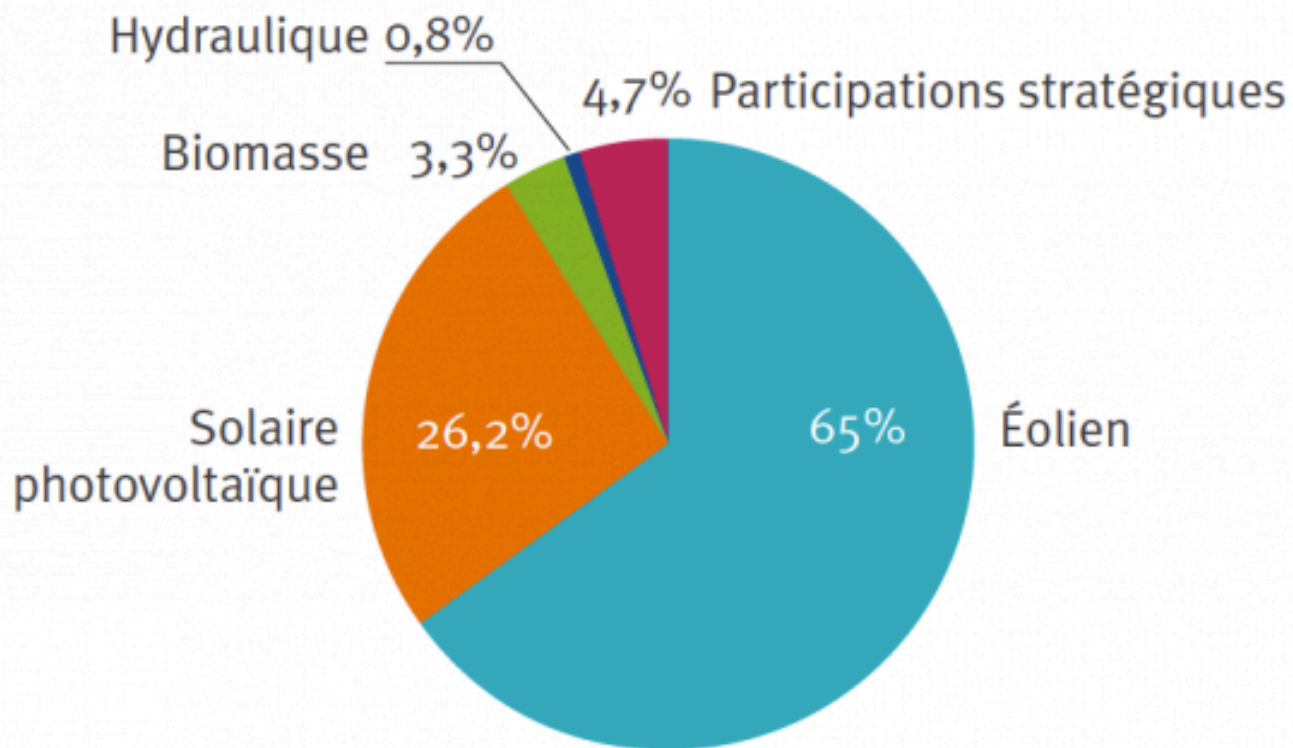
L'équivalent de la
consommation de
31 000 familles

Des projets Énergie Partagée partout en France



Où investit Énergie Partagée ?

(Chiffres 2015)

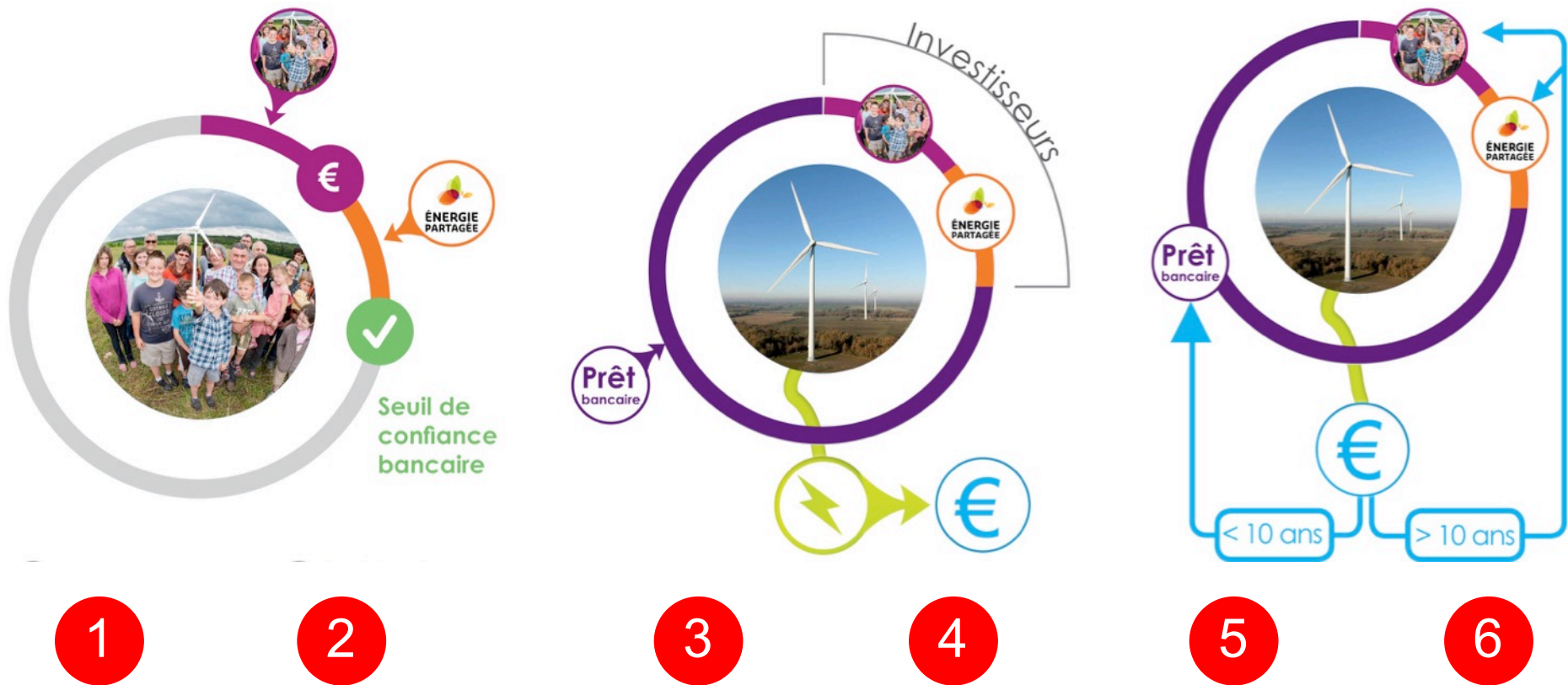


Total des investissements : 6 154 469 €



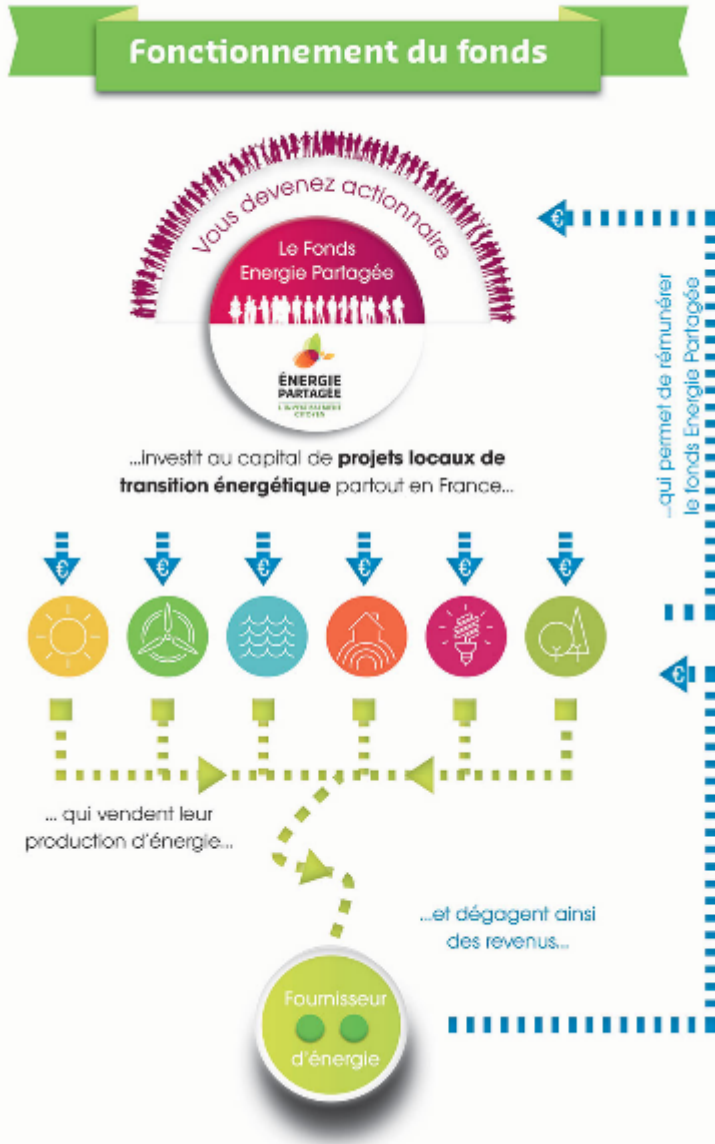
**ERGIE
PARTAGÉE**

Energie Partagée Investissement intervient en fonds propres ...



Minimum 50 000 € - Maximum 500 000

EPI développe un portefeuille de projets



- Pour mutualiser et réduire le risque
- Sur plusieurs types d'énergie (Éolien, solaire, hydro, méthanisation, biomasse)
- En co-investissant avec des collectivités locales et des collectifs citoyens
- Sans bénéficiaire d'avantage fiscal, et en générant un retour sur investissement (4% brut à 10 ans)

Comment EPI finance un projet ?



Financement d'un projet citoyen

INVESTISSEURS CITOYENS

Collectivités, Clubs d'investisseurs,
Energie Partagée Investissement...

MINIMUM 51 %

AUTRES INVESTISSEURS

MAXIMUM 49 %



BUDGET TOTAL
D'UN PROJET

- Toujours en faisant levier sur un financement bancaire
- Investissement pour EPI : entre 50 Keur / Max 500 Keur
- Des tailles de projet entre 500 Keur et 10 Meur
- Structures juridiques : SAS, SARL, SCIC
- En fonds propres: parts sociales ou compte-courant d'associés



**ÉNERGIE
PARTAGÉE**

Un projet citoyen

- **Qui est Citoyen selon la charte Energie Partagée ?**

Les citoyen en direct ou via des Clubs d'investisseurs

Les fonds de l'Economie sociale et solidaire

Les Collectivités Territoriales, les SEM.

- **Est ce qu'un pacte d'actionnaires majoritaires peut se dessiner sur les valeurs de la charte ?**

Oui, si le pacte garantit un contrôle réel du projet par les citoyens, tels que définis par la Charte

- **Le reste est participatif, logique principalement tournée vers l'épargne :**

Participation minoritaire en action sans maitrise du projet

Financement sur la dette (Livret, Crowdfunding..)

Evaluation à chaud



- **Tour de pistes des questions et attentes initiales**
- **Pépites à 2 + qu'est-ce qui a manqué?**
- **Cette formation a-t-elle répondu**

à vos attentes?

Etes vous montés en compétences?

Avez-vous envie de porter ce genre de projet au sein de votre collectivité? Ou en tant que citoyen?

Vous en sentez-vous capables ?

Avez-vous besoin dès maintenant de formations plus approfondies?

Apport théorique : excessif

Diversité des supports ont-ils apporté?

Mises en situation ont-elles été utiles?

Témoignages ont-ils utiles?

Organisation logistique (salle, restauration)?

Gestion du temps : trop dense?

Equilibre entre gros et petits projets?







**ÉNERGIE
PARTAGÉE**